

WEEK END A



Vendredi 30 et Samedi 31 mai 2025



Tarif unique : 100 € / personne

En dessous de 3 ans nous consulter

Ce prix comprend l'hébergement à l'hôtel 4* Novotel Marne La Vallée, le transport en autocar, les deux petits déjeuners, les deux déjeuners en coupon, les deux dîners, l'entrée aux 2 parcs pour 2 jours.

Cette excursion est exclusivement réservée aux salariés (es) Michelin, leur conjoint (e) et leurs enfants jusqu'à 20 ans.

*L'inscription pourra se faire
directement au CSE ou en
scannant le QR Code :*



Les participants aux précédentes excursions comme Disney en 2023 et ensuite au Puy du Fou en 2024 ne sont pas prioritaires mais peuvent toutefois s'inscrire sur liste d'attente. *Seront retenues dans l'ordre d'inscription, les personnes qui n'auront participé à aucun des deux week ends cités ci-dessus, ensuite celles qui auront été au Puy du Fou et en dernier lieu les personnes qui sont allées à Disney.*

Attention : Le nombre de places est limité à 100.

**Inscriptions du mardi 12 novembre 14h
au jeudi 21 novembre 2024 16h**

PROGRAMME

JOUR 1 : VENDREDI 30 MAI 2025

Départ de VANNES tôt le matin en autocar et route en direction de Disneyland Paris (arrivée vers 10h).

Arrêt petit déjeuner en route.

Journée libre sur le Parc.

Découverte du fabuleux parc d'attraction le plus incroyable des domaines de loisirs en FRANCE. Dans un royaume où la créativité et la magie de DISNEY sont reines.

Déjeuner dans le parc avec coupon repas.

19h : Départ du parc et route vers l'hôtel

Dîner

JOUR 2 : SAMEDI 31 MAI 2025

Petit déjeuner à l'hôtel

Départ en autocar vers Disneyland

Déjeuner dans le parc avec coupon repas.

Départ vers 18h, arrêt en route pour dîner. Retour à Vannes

Important :

L'inscription ne sera effective que si le règlement parvient au CSE pour le **3 décembre dernier délai**.

Les seules personnes habilitées à effectuer une inscription en présentielle est l'ouvrant-droit ou ses ayants-droits.

Le salarié doit être présent dans l'effectif au moment du séjour, si ce n'est pas le cas dans les 2 mois avant le départ, le CSE l'autorise à y participer moyennant la somme de 280 € / adulte et 250 € / enfant. Si c'est au-delà des 2 mois, la réservation sera annulée.

